



AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Paris Saint-Lazare (75008)

La convention d'occupation signée le 19 février 2026 entre SNCF Gares & Connexions et la société CAP DES ARTS pour une durée de sept (7) ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 7 octobre 2026.

« Beaux-arts, arts graphiques, loisirs créatifs adultes et enfants, papeterie, encadrement, cosmétique à faire soi-même, livres, et tous les accessoires s'y rapportant, »

Cet avenant, dont l'objet est d'ajouter une surface à usage de réserves déportées au Contrat d'occupation attribuée dans le cadre d'une procédure de sélection préalable, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.